

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

RETRAIT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-06-0603 ACCORDANT DEUX (2) PERMIS DE CONSTRUCTION, DONT UN PORTANT LE NUMÉRO DE DEMANDE 2024-0259 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 151, RUE DENISON EST, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉOLUTION NUMÉROS PPR04-2024 ET SPR04-2024

AVIS PUBLIC est donné :

Que le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 26 août 2024, a retiré, par la résolution numéro 2024-08-0705, la résolution numéro 2024-06-0603 accordant deux (2) permis de construction, dont un portant le numéro de demande 2024-0259 pour la propriété située au 151, rue Denison Est, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR04-2024 et SPR04-2024 lors de la séance du 17 juin 2024. La procédure d'approbation est par ce fait annulée.

Que ce projet de résolution avait pour objet de permettre la construction de deux (2) bâtiments résidentiels de respectivement 31 et 40 logements comprenant trois (3) étages, pour la propriété située au 151, rue Denison Est, étant le lot numéro 1 140 485 du cadastre du Québec, dont la hauteur maximale du bâtiment principal est limitée à 12 mètres et à 14,41 mètres pour les sorties de terrasse, le tout sur un terrain d'une superficie de 8 525 mètres carrés.

Donné à Granby, ce 5 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 5 septembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 5 septembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier